



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2021-1958  
**Demande :** Nouveaux organismes nuisibles  
**Produit :** Herbicide SZ-75  
**Numéro d'homologation :** 33832  
**Principe actif (p.a.) :** Sulfentrazone  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3269162

### Contexte

L'herbicide SZ-75 est un herbicide sélectif appliqué sur le sol, appliqué en traitement en présemis ou en prélevée pour la suppression du kochia dans les pois chiches, les pois de grande culture, le lin, le tournesol et le soja. Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide SZ-75 pour inclure l'allégation de répression de la soude kali lorsqu'il est appliqué seul à des doses d'application homologuées et dans un mélange en cuve avec du glyphosate à raison de 450 g m.a./ha.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise, car la formulation du produit reste inchangée.

### Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, car aucune modification n'a été apportée à la dose d'application ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette de l'herbicide SZ-75 pour inclure une allégation de répression de la soude kali permet aux producteurs de lutter contre cette mauvaise herbe.

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen étaient des données issues d'essais en champ. Les renseignements fournis ont démontré qu'une application de l'herbicide SZ-75 permettait de réprimer la soude kali pendant toute la période de végétation.

**Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que, conformément à l'étiquette, les renseignements fournis sont suffisants pour appuyer l'allégation de répression de la soude kali.

## Références

### Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

#### Évaluation de la valeur

3228167      2021, SZ-75 Herbicide (PCP No. 33832): Value Summary - Suppression of Russian Thistle, DACO:  
10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9